



MINISTÈRE  
DES ARMÉES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Parcours de citoyenneté

## 3 étapes obligatoires



1

L'enseignement  
de défense  
(classes de 3<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup>)

2

Le recensement  
à 16 ans en mairie  
ou en ligne pour  
certaines communes  
([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

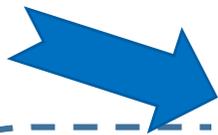
3

La Journée  
Défense et  
Citoyenneté  
([www.majdc.fr](http://www.majdc.fr))

La JDC est une étape clé,  
à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



A transmettre aux administrés

# 1

## EFFECTUER SON RECENSEMENT

à 16 ans révolus

### PIÈCES A PRESENTER A LA MAIRIE



- Livret de famille
- Pièce d'identité française ou passeport (en cours de validité)
- Précisez si le recensé possède une double nationalité (impératif)
- Adresse postale complète (+ nom figurant sur la boîte aux lettres si différent de celui du recensé), numéro de téléphone portable (joignable) et adresse mail permanente

L'attestation de recensement est délivrée aussitôt par la Mairie

# 2

## EFFECTUER SA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ



- Convocation automatique 6 à 9 mois après votre recensement

Si vous n'avez pas été convoqué dans ce délai, veuillez prendre contact avec le Centre du service national et de la jeunesse de Nice :

- par courriel : [csnj-nice.traits.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csnj-nice.traits.fct@intradef.gouv.fr)
- par téléphone : 09 70 84 51 51



### CHOISIR SA DATE DE CONVOCATION

- Astuce

Dans un délai de 4 à 6 mois après votre recensement, vous recevrez un mail vous invitant à créer votre compte sur le site [majdc.fr](http://majdc.fr) « espace jeune » (vérifiez dans vos courriers indésirables et SPAMS).

Ce site vous permet de suivre l'évolution de votre situation, de gérer et connaître les renseignements sur votre convocation JDC, **de choisir votre date de convocation**, de télécharger votre convocation ou d'adresser un mail directement à votre CSNJ de résidence.



Recto





A transmettre aux administrés

# 3

## RECENSEMENT ET JDC POURQUOI LES FAIRE ?

ILS SONT OBLIGATOIRES AU REGARD DES LOIS FRANÇAISES



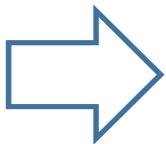
Le recensement permet :

- D'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté
- D'être inscrit automatiquement sur les listes électorales
- D'être en règle jusqu'à **vos 18 ans** pour toutes les démarches administratives (inscription BEP, BAC, Permis de conduire...)



La Journée Défense et Citoyenneté consiste en :

- Une présentation des armées
- Un rappel de vos droits et devoirs de citoyen français
- Une finalisation de vos démarches administratives



Le certificat individuel de participation à la JDC est obligatoire **au-delà de 18 ans** pour vous inscrire aux examens, concours de la fonction publique et pour accéder au Permis de conduire.

**Centre du service national et de la jeunesse de Nice**

- Mail  
[csnj-nice.trait.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csnj-nice.trait.fct@intradef.gouv.fr)
- Accueil téléphonique  
Serveur Vocal Interactif                      09.70.84.51.51

Verso

